

Cler'Quoi ?

Arthur et Zoé



Deux nouveaux habitants arrivent bientôt à Clerques pour sensibiliser les usagers de la route à la sécurité des piétons et écoliers en renforçant nos aménagements de sécurité.



EDITO

L'équipe municipale et moi-même sommes heureux de vous présenter le 2nd numéro du journal communal. Celui-ci s'est enrichi d'une page spéciale destinée à faire connaître et mettre en valeur le patrimoine de Clerques.

D'ores et déjà, des activités sportives ont pu être lancées, une friterie vient tous les mardis, et les projets de sécurisation de la traversée de Clerques sont en cours de réflexion.

Malheureusement, ce deuxième numéro intervient en même temps qu'une deuxième vague de Covid. Cette épidémie et les mesures destinées à nous en prémunir sont autant de contraintes qui viennent contrarier nos désirs de développer les activités festives, sociales et sportives dans le village.

Pour autant, nous devons garder notre énergie et tâcher d'observer avec responsabilité les mesures barrières afin de protéger les plus fragiles et éviter d'engorger les hôpitaux.

Nous espérons que le contexte s'améliorera bientôt afin de retrouver un peu de liberté et permettre à chacun de passer de bonnes fêtes de fin d'année en famille.

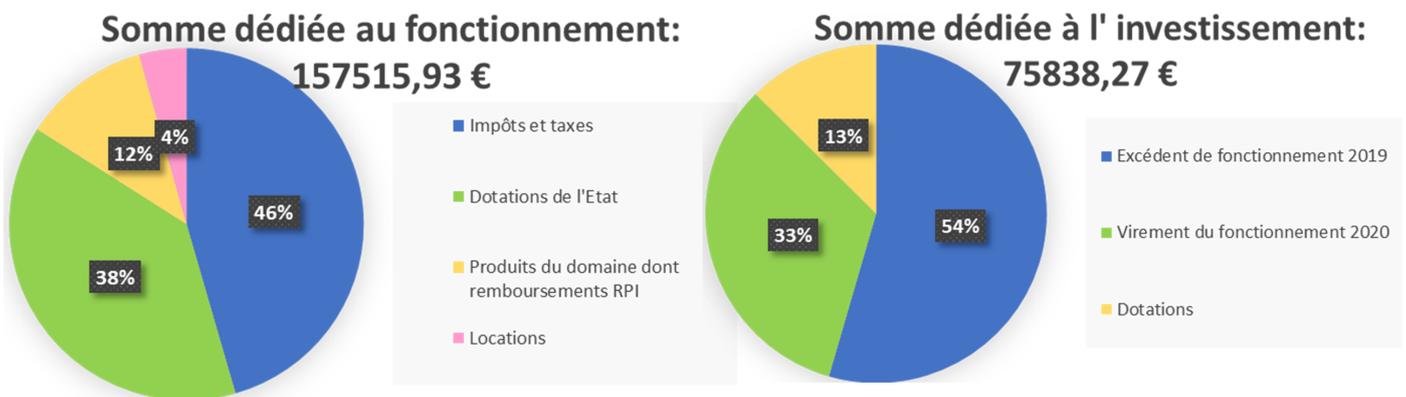
Votre maire, Aurélien DOMMANGEZ

CONSEIL MUNICIPAL

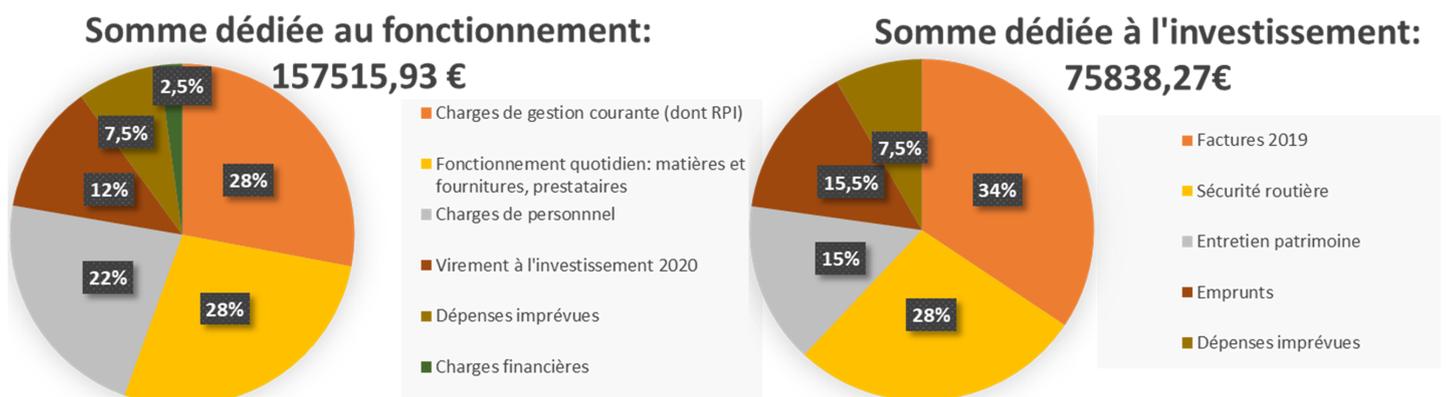
Le conseil municipal du 12 juillet s'est tenu essentiellement sur les comptes de la commune.

Le budget primitif est une prévision. Il est voté en mars par le conseil municipal, sauf cette année en raison des événements sanitaires et des élections. Il faut prévoir obligatoirement autant de dépenses que de recettes. Il est contrôlé par la préfecture. Les dépenses sont ordonnées par le maire et payées par le comptable public (double contrôle). Il doit être exhaustif et sincère. Il y a des dépenses légalement obligatoires comme la conservation en bon état des bâtiments publics, des archives, et les charges de personnel. Le principe de prudence est appliqué par les élus, les données disponibles restant prévisionnelles.

Répartition des recettes



Répartition des dépenses



LA VIE DE LA COMMUNE

La Ch'tite Famille s'installe

Depuis le 28 juillet, **tous les mardis**, sur le parking de la salle des fêtes, la friterie LA CH'TITE FAMILLE est présente de **18h à 22h**. Benjamin et Rémy vous proposent des produits de qualité. Il est maintenant possible de passer commande par sms ou sur facebook avant 18h.



Retrouvez plus d'informations sur la page Facebook «Friterie La Ch'tite Famille» ou par mail: friterie-lachtitefamille@hotmail.fr. 07 61 78 28 69

Situation Sanitaire

Dans un contexte épidémique qui évolue constamment, les directives de l'Etat et du Préfet s'adaptent, avec des changements fréquents ces derniers temps... L'obligation du port du masque dans les lieux publics clos s'est étendue à leurs abords extérieurs. Les rassemblements dans les lieux publics clos sont autorisés dans la limite de 30 personnes (au moment de la rédaction du journal) et les rassemblements privés sont déconseillés. Les mesures adoptées au fur et à mesure sont disponibles sur le site de la préfecture, dans la presse et dans votre mairie.



Ça se passe chez vous !

Pour rappel, des cours de renforcement musculaire ont lieu le lundi de **18h30 à 19h30** à la salle des fêtes, dans le respect des règles sanitaires liées au Covid. Première séance gratuite.

Vous pouvez contacter votre coach sportif Kevin VERBRUGGHE au **06.23.71.67.15** ou sur son Facebook : **Mon Coach Perso**

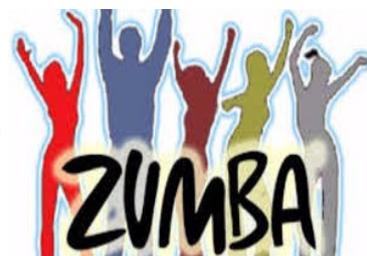
INFORMATIONS DU COMITÉ DES FÊTES

Les statuts du comité des fêtes ont été mis à jour.

Le nouveau bureau est ainsi constitué:

Présidente: Carole PARREIN Secrétaire: David DUBOIS Trésorière: Véronique CLABAUX

Le comité des fêtes a le plaisir de vous informer que des cours de zumba ont débuté dans la salle des fêtes le 2 octobre 2020, dans la limite de 25 personnes pour satisfaire aux réglementations sanitaires. Ils ont lieu le vendredi de **17h15 à 18h00** pour le cours enfant et de **18h15 à 19h15** pour le cours adulte. La tenue de cette activité reste tributaire de l'évolution de l'épidémie. Pour plus d'informations contacter Carole au 06.59.33.17.59 ou Véronique au 06.02.51.98.47



Si les conditions liées au Covid le permettent, le comité des fêtes proposera:

- le 11 novembre : repas traditionnel offert aux aînés de la commune
- le samedi 5 décembre : Saint Nicolas des enfants à la salle des fêtes

INFORMATIONS DE LA MAIRIE

La mairie sera **fermée** pour la période de fin d'année à compter du mardi 22 décembre après la permanence.

Réouverture le mardi 5 janvier 2021.



- Nous invitons les nouveaux habitants qui ne l'auraient pas encore fait à contacter la mairie avant cette fermeture. Tél: 03.21.35.06.32, mail: mairieclerques@wanadoo.fr, permanences mardis 10h30-11h30 et samedis 10h30-12h.
- Le 11 novembre se déroulera la cérémonie de dépôt de gerbes aux monuments aux morts.
- Le recensement de la population organisé par l'INSEE s'effectuera à partir du 21 janvier 2021.
- Depuis le 1 janvier 2020 notre commune est rattachée au SIDEALF pour la gestion de l'eau. De ce fait, vous recevrez une seule facture annuelle qui arrivera d'ici peu. Vous pouvez désormais payer en ligne sur www.sidealf.fr. Le relevé des compteurs aura lieu la première quinzaine de novembre.
- La commune sera très prochainement équipée d'un défibrillateur qui sera fixé sur le mur de la salle des fêtes.
- Le SNU, Service National Universel, est un service d'émancipation, à destination des jeunes de 15 à 17 ans, complémentaire de la scolarité. Il vise à renforcer la cohésion nationale, à contribuer au développement d'une culture de l'engagement et à accompagner les parcours personnels, civiques et professionnels des jeunes. Il comporte trois phases dont une de 12 jours ou 84h pour effectuer une mission d'intérêt général. Votre mairie s'inscrit pleinement dans cette démarche citoyenne et propose d'accueillir des jeunes volontaires pendant cette phase. Pour plus d'informations, contacter la mairie (Mme Dufour Ludivine, 1e adjointe au maire).
- Pour rappel, vous pouvez louer la salle des fêtes de la commune aux tarifs suivants: Clerquois 180 €, extérieurs 270 €, prêt de la vaisselle compris. Le chauffage en hiver est en sus (80€). En raison du Covid, merci de venir prendre connaissance des conditions en mairie.



Facebook: Bien vivre à Clerques